

## Observatoire de l'intégration scolaire dans le canton de Neuchâtel

Groupe de travail du SAEN

L'Observatoire de l'Intégration Scolaire (OIS) est un groupe de réflexion et de proposition, institué par le Comité cantonal (CC) du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN) en date du 19 janvier 2012, conformément aux articles 44 et 55 de ses statuts.

### I Contexte et réflexion à l'origine de la constitution du groupe

- a) Le Groupe de travail "Intégration", mandaté par le chef du DECS pour développer un concept cantonal, a rendu son rapport au début de l'année passée.
- b) Le Grand Conseil sera appelé à ratifier le Concordat sur la pédagogie spécialisée cette année.
- c) L'après-midi de la Journée syndicale 2011 a été consacré à la problématique de l'intégration. Les représentants des autorités ont présenté l'état d'avancement des travaux. Ils ont pu entendre des exemples d'intégrations vécues actuellement dans le terrain. Une résolution sur le sujet de l'intégration a également été adoptée lors de l'AG.

### II Rappel des buts du SAEN

- a) Représenter toutes les enseignantes et tous les enseignants neuchâtelois à l'égard des autorités, des partis, de la presse et des autres associations professionnelles ou organisations syndicales;
- b) Défendre les intérêts professionnels des enseignantes et des enseignants neuchâtelois, en s'efforçant notamment d'obtenir une amélioration de leur situation matérielle, de leurs conditions de travail, de leur participation aux destinées de l'Instruction publique.
- c) Venir en aide à ceux de ses membres qu'un conflit de travail ou d'autres circonstances placeraient dans une situation pénible.

### III Buts du groupe de travail OIS

- a) Assurer une veille documentaire sur les thèmes de l'intégration scolaire et de la pédagogie spécialisée, particulièrement dans les contextes suisse et neuchâtelois.
- b) Collecter et documenter les expériences vécues d'intégration scolaire.
- c) Analyser l'évolution de la situation politique, administrative et pédagogique dans le domaine de l'intégration scolaire.
- d) Faire des propositions au comité cantonal, sur le plan des négociations avec les autorités et les employeurs, ainsi que sur le plan de l'information aux partenaires et au public.
- e) Représenter le SAEN au sein de la Commission de l'enseignement spécialisé (CES) du Syndicat des enseignants romands (SER).

## **IV Règlement**

### Composition

La présidence est assurée par un membre du comité cantonal.

Les membres sont adhérents du SAEN et sont issus des 3 cycles de l'enseignement obligatoire et des classes spéciales des institutions.

Le groupe peut inviter des représentants des instituts de formation, des autorités scolaires, des parents ou des autres intervenants scolaires et parascolaires pour des échanges ponctuels à propos de son domaine d'étude.

### Fonctionnement

Le groupe se réunit à une fréquence définie par lui-même. Le lieu est choisi d'entente entre les membres.

Le-la président-e du groupe rend compte des travaux lors des séances du Comité cantonal. Au besoin, une communication écrite est adressée aux membres du CC avant la séance.

Le CC est responsable de la communication externe. Le groupe lui fait des propositions sur la base des informations collectées et de ses analyses.

## **V Information**

### Information aux collègues potentiellement intéressés

Dans un premier temps, une invitation *ad personam* est adressée à quelques personnes pour réunir le groupe dans une séance constitutive. Lors de cette séance, les modalités de fonctionnement sont discutées et arrêtées (nombre de membres, accord sur le règlement, fréquence des réunions, circulation de l'information, ...).

Dans un deuxième temps, une invitation plus large est envoyée aux membres du SAEN. La fonction de "collecte d'informations" devra être mise en avant à ce moment-là.

Au besoin, les autres personnes intéressées pourront adhérer au SAEN (notamment par le biais du site web: <http://saen.ch/adhesion.html>).

### Information par L'Educateur

Un article fera un retour sur la journée syndicale 2011 et présentera la constitution du groupe comme un prolongement de la réflexion menée lors de cette journée. Par la suite, il s'agira de veiller à ce que le groupe soit suffisamment visible pour assurer sa mission de collecte.